NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.1
16 septembre 1987

FRANCAIS

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 1re SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 15 septembre 1987, à 15 heures

Président : M. CHOUDHURY (Bangladesh)
(Président provisoire)

puis : M. FLORIN (République démocratique allemande)
(Président)

Ouverture de la quarante-deuxième session par le Président provisoire, chef de la délégation du Bangladesh

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Discours du Président provisoire

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

/...

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

87-64004/A 2131v (F)

Pouvoirs des représentants à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commision de vérification des pouvoir

Election du Président de l'Assemblée générale

Déclaration de M. Peter Florin, Président de l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session

Organisation des travaux

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

OUVERTURE DE LA QUARANTE-DEUXIEME SESSION PAR LE PRESIDENT PROVISOIRE, CHEF DE LA DELEGATION DU BANGLADESH

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Je déclare ouverte la quarante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

MINUTE DE SILENCE CONSACREE A LA PRIERE OU A LA MEDITATION

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Avant d'inviter les représentants à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation conformément à l'article 62 du règlement intérieur, je propose que, ce faisant, nous célébrions également, en ce troisième mardi de septembre, la Journée internationale de la paix proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/67 en date du 30 novembre 1981 et consacrée à la célébration et au renforcement des idéaux de paix au sein des nations et des peuples et entre eux.

La célébration, chaque année, de la Journée internationale de la paix est l'occasion de réfléchir à un objectif partagé par tous les peuples du monde : une vie sûre et paisible. La réalisation de la paix reste de toute évidence l'un des plus grands défis de notre époque. Notre tâche, alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, est de relever ensemble ce défi et de rechercher ensemble des solutions aux problèmes qui affectent profondément les conditions de vie sur notre planète. Aussi difficile que cela soit, nous devons reconnaître que nous ne sommes pas seuls dans cet effort, puisque des millions partagent avec nous leurs espoirs et leur confiance ainsi que leur volonté de réaliser un avenir meilleur.

J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les représentants observent une minute de silence.

DISCOURS DU PRESIDENT PROVISOIRE

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Nous sommes réunis ici pour la quarante-deuxième fois pour nous livrer à des débats, à des délibérations, et prendre des décisions sur les problèmes cruciaux du monde contemporain. Nous le faisons dans le cadre d'une organisation qui s'est vu confier ce mandat par les peuples du monde. Envers eux - car c'est sur leur ordre que nous sommes réunis ici - nous avons un devoir très clair. Je n'ai pas le moindre doute en ce qui me concerne que la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale saura se montrer à la hauteur de ses responsabilités.

Le Président provisoire

Dans les remarques que j'ai faites à la fin de la session de clôture de la quarante et unième session de l'Assemblée générale, je me suis efforcé de résumer ce qui, à mon avis, a constitué l'esprit et l'essence même de cette session. Je ne me répéterai donc pas. Je me contenterai d'ajouter que la quarante et unième session a dû faire face à un défi de taille, sérieux mais non insurmontable, source d'inquiétude, un défi qui a suscité une réaction vigoureuse et créatrice. Il faut espérer que cette réaction aura imprimé une énergie nouvelle à notre organisation et l'aura remise sur la voie de plus grands accomplissements.

Il ne faut pas oublier que, bien que les Nations Unies ne proscrivent pas la souveraineté, elles s'efforcent d'amener l'humanité à s'engager toujours plus profondément, au-delà des engagements inspirés de structures étatiques. Périclès avait averti les citoyens d'Athènes : "Si vous ne voulez pas assumer les responsabilités de la souveraineté, n'en réclamez pas les honneurs." De la même façon, nous ne devons pas nous détourner des responsabilités qui nous attendent à l'échelle mondiale, de crainte d'être privés des avantages qui en découlent.

Dans ma déclaration d'hier, j'ai exprimé ma reconnaissance au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint ainsi qu'à leurs collaborateurs respectifs; c'était un hommage bien mérité. Ils m'ont apporté un appui sincère, actif et enthousiaste. Ils représentent un groupe de personnes extrêmement compétentes et dévouées, et c'est sans la moindre hésitation que je les recommande à mon successeur.

Les hommages qui m'ont été rendus en public et en privé ne sont pas entièrement mérités; néanmoins, il m'a été très agréable de les recevoir. Mes services à l'Organisation sont une petite contribution que mon pays, le Bangladesh, a apportée à un système auquel il est profondément attaché.

POINT 123 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour et conformément à la pratique établie, j'invite l'Assemblée générale à porter son attention sur le document A/42/563, qui contient une lettre que m'a adressée le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée générale que deux Etats Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies, au sens de l'Article 19 de la Charte.

Le Président provisoire

Je voudrais rappeler aux délégations que, conformément à cet article,

"Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées."

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA QUARANTE-DEUXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

a) NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : L'article 28 du règlement intérieur dispose que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Par conséquent, je propose que, pour la quarante-deuxième session, la Commission de vérification des pouvoirs se compose des Etats Membres suivants : Argentine, Barbade, Cap-Vert, Chine, République fédérale d'Allemagne, Kenya, Singapour, Union des Républiques socialistes soviétiques et Etats-Unis d'Amérique.

Puis-je considérer que les Etats que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation de l'anglais) : J'invite à présent les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session.

Je vous rappelle qu'aux termes du paragraphe 1 de l'annexe à la résolution 33/138 de l'Assemblée générale, le Président doit être choisi parmi les représentants du Groupe des Etats d'Europe orientale.

A cet égard, j'ai été informé par le Président de ce groupe que le Groupe appuyait la candidature de S. E. M. Peter Florin, de la République démocratique allemande, à la présidence de l'Assemblée générale.

Conformément aux dispositions du paragraphe 16 de l'annexe 6 du règlement intérieur, je déclare donc S. E. M. Peter Florin, de la République démocratique allemande, élu président de l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session par acclamation.

Je présente mes sincères félicitations à S. E. M. Peter Florin et je l'invite à assumer la présidence.

Je prie le Chef du Protocole d'escorter le Président jusqu'à la tribune.

M. Florin assume la présidence.

DECLARATION DE M. PETER FLORIN, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE A SA QUARANTE-DEUXIEME SESSION

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant président de l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session. Je vois là, avant tout, une marque d'estime pour mon pays, la République démocratique allemande, ainsi que pour sa politique de paix et de compréhension mutuelle.

Une part importante de mon existence a été liée à l'Organisation des Nations Unies, et je suis de plus en plus fermement convaincu que l'organisation mondiale est unique et irremplaçable. Tous les pays - grands, moyens et petits - ont besoin d'elle. L'ONU est la seule organisation politique à vocation universelle offrant aux Etats la possibilité de dialoguer et de mener une action internationale concertée en vue de trouver des solutions aux problèmes fondamentaux d'aujourd'hui et de demain. Je tiens à rendre hommage ici, et à exprimer ma reconnaissance, à mon éminent prédécesseur à la présidence, M. Humayun Rasheed Choudhury, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, que sa très grande

Le Président

expérience et des talents de diplomate consommé ont aidé à diriger avec succès les travaux de l'Assemblée générale en des temps difficiles, ce dont nous lui sommes tous redevables.

(L'orateur poursuit en français)

C'est en notre nom à tous également que je tiens à remercier chaleureusement le Secrétaire général de notre organisation, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts inlassables et dynamiques qu'il mène en faveur de la paix et de la sécurité internationales. A tous les témoignages d'estime qu'a suscités son activité, je tiens à ajouter mes propres voeux les plus sincères de bonne santé et de vigueur. C'est avec un très grand plaisir que j'envisage la perspective de continuer à oeuvrer dans un esprit de coopération mutuelle et constructive avec lui. Je tiens aussi à saisir cette occasion pour accueillir très cordialement ici l'Ambassadeur Reed, nouveau Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, avec qui chacun d'entre nous, y compris le Président de l'Assemblée que je suis cette année, aura nul doute à travailler en étroite collaboration. Je tiens aussi à vous donner à tous l'assurance que je m'évertuerai à remplir les tâches qui me sont dévolues en cette quarante-deuxième session de l'Assemblée avec toute l'énergie et la conviction qu'appelle un profond attachement à la Charte des Nations Unies.

(L'orateur poursuit en russe)

Les difficultés et le labeur qui nous attendent à la session en cours seront à la mesure d'une situation internationale complexe et évolutive. Il est clair, néanmoins, que des possibilités de progrès politique s'offrent dans différents domaines importants; à nous d'en tirer le meilleur parti. L'amélioration de la situation que traduirait une baisse des tensions internationales est sans conteste de l'ordre du possible. Elle pourrait être le fait d'hommes d'Etat pleinement conscients de leurs responsabilités et disposés à faire preuve ensemble de la volonté politique requise, dans un esprit d'ouverture et de compréhension mutuelle. Cette amélioration est d'autant plus urgente, au demeurant, que les problèmes mondiaux auxquels l'humanité doit faire face s'amoncellent, assombrissant l'avenir. Selon les statistiques recueillies par l'Organisation, c'est le destin de quelque 5 milliards d'êtres humains qui se joue depuis le 11 juillet 1987.

Le Président

Les défis à relever en ce XXe siècle touchant à sa fin revêtent une dimension mondiale plutôt que nationale; c'est donc à l'ONU qu'ils sont jetés aussi bien. L'interdépendance qui caractérise notre planète et les problèmes mondiaux qui nous intéressent tous sont de plus en plus largement reconnus. Quant à moi, les choses m'apparaissent ainsi :

Il y a le risque que toute civilisation soit anéantie par les armes nucléaires.

Il y a les conséquences dévastatrices qu'une course aux armements toujours plus intense a pour le développement socio-économique de tous les pays.

Il y a les problèmes mondiaux les plus pressants, sous-développement, malnutrition et analphabétisme notamment, mais aussi, et non moins importants, gaspillage de ressources et dangers pesant sur notre environnement.

Il y a enfin l'immensité des réalisations scientifiques et techniques, dans le domaine de la haute technologie et des communications, en particulier, qu'il importe d'utiliser au bénéfice de l'humanité.

Le Président

On compte sur cette session dans le monde entier pour établir des principes directeurs et adopter des décisions qui permettent de résoudre les problèmes. Je suis convaincu que des efforts constructifs de notre part peuvent susciter convergence de vues et accord, ou du moins consensus, sur le plus grand nombre de résolutions et de décisions possible. Les questions fondamentales que constituent le maintien de la paix mondiale et le renforcement de la sécurité internationale se trouvent en l'occurrence au premier plan. Comme vous le savez, l'Article premier de la Charte nous invite expressément à prendre des mesures collectives efficaces à cet effet.

Ce n'est pas par hasard que l'Assemblée générale a décidé à sa trente-sixième session que le jour d'ouverture de chacune de ses sessions ordinaires serait désormais observé comme Journée de la paix. Nous partageons tous l'espoir, je n'en doute aucunement, qu'à l'Année internationale de la paix célébrée en 1986 ne succéderont que des années de paix.

Il est encourageant de constater que certains des principaux documents adoptés par d'importants groupes d'Etats portent dans une mesure toujours croissante sur des problèmes similaires et révèlent une convergence de démarches touchant les solutions à adopter. Cela est vrai, par exemple, pour ce qui a trait aux déclarations de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à Harare, de la Conférence des ministres des affaires étrangères du Conseil de l'Atlantique nord à Reykjavik ou de la session du Comité politique consultatif des Etats signataires du Traité de Varsovie tenue à Berlin.

Il a été reconnu que la nécessité de mettre un terme à la course aux armements nucléaires et classiques compte parmi les problèmes mondiaux. Je ne doute pas que notre organisation soit capable d'aider à démêler la pelote des intérêts en matière de sécurité - réels ou hypothétiques -, dont l'enchevêtrement explique la poursuite de la course aux armements sous tous ses aspects. Lever la menace nucléaire qui pèse sur l'humanité ne constitue plus un rêve utopique. La possibilité s'offre aujourd'hui d'entamer le désarmement nucléaire grâce à un accord sur l'élimination des missiles américains et soviétiques à portée moyenne. C'est là que nous verrons ce qui peut se faire lorsque les puissances nucléaires et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, Union soviétique et Etats-Unis notamment, agissent en conformité avec la responsabilité particulière qui leur incombe. Il convient de noter aussi que les propositions et les discussions relatives au désarmement ne sont plus l'apanage de quelques Etats ou d'un petit nombre

Le Président

d'experts. La question est maintenant du domaine public, au sens le plus plein de ces mots.

Il faut que la course aux armements sur terre soit arrêtée et inversée. Tel est l'objectif visé depuis la première session extraordinaire consacrée au désarmement en 1978. Est-il logique, alors, d'étendre la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique?

Conclure une convention sur l'interdiction des armes chimiques et rechercher les moyens d'assurer le désarmement classique, voilà deux démarches porteuses de très fervents espoirs. Des sceptiques, il en est, bien sûr, pour voir dans les négociations sur le désarmement une tâche à la mesure d'un Sisyphe. Mieux vaudrait songer, me semble-t-il, cependant, au héros d'une autre légende grecque, Hercule, et à ses 12 travaux : ardus, mais non irréalisables.

La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui vient de s'achever a clairement démontré l'opportunité du couplage désarmement/développement. Réduire la lourde charge que constituent les dépenses en armements permettrait aussi de libérer une partie des ressources nécessaires pour mener à bien les tâches mondiales de notre temps.

Je dirais, pour aller vite, qu'il est essentiel de créer les conditions préalables à une sécurité internationale durable et générale dans l'esprit de la Charte et en conformité avec les réalités de l'ère nucléaire. Plus de confiance, des progrès en matière de désarmement et une sécurité commune accrue déblaieraient le chemin. Je veux espérer que ces questions feront l'objet d'un échange de vues sérieux et approfondi et que des conclusions communes pourront ainsi être formulées et des mesures adéquates définies.

L'Assemblée pourrait rendre un service inestimable à l'humanité au cours de cette session en adoptant à l'unanimité le projet de déclaration sur le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à la force dans les relations internationales. Ce document, qui contient des dispositions fondamentales concernant les relations pacifiques entre Etats, le droit inaliénable qu'a chaque nation de choisir librement son système social, l'indivisibilité de la paix, de la sécurité et des libertés fondamentales, ainsi que le développement économique et social, témoigne de la possibilité de s'entendre, fût-ce sur les situations internationales complexes, lorsque toutes les parties sont animées de bon sens et de réalisme et témoignent de la volonté politique voulue.

Le Président

En tant que citoyen d'un pays d'Europe, je me permettrai de mentionner certaines expériences européennes. Le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe constitue, j'ose le croire, un exemple de la façon dont divers problèmes, aussi difficiles qu'ils soient, peuvent être résolus. Nous nous trouvons là en présence d'un phénomène nouveau, que régissent les principes de la Charte : des Etats dotés de systèmes sociaux différents, les pays membres de coalitions militaires et de groupes économiques différents, des Etats neutres et non alignés orientent aujourd'hui leurs relations mutuelles en fonction d'un code convenu de principes de coexistence pacifique. Le processus de la CSCE constitue et demeurera un élément d'espoir dans les relations internationales et de paix dans le monde. L'étendue des possibilités d'entente a été démontrée tout récemment encore par le communiqué conjoint adopté lors de la visite que le chef d'Etat de la République démocratique allemande a faite en République fédérale d'Allemagne.

Le Président

Un monde de paix ne saurait être créé sans lever les conflits qui menacent l'existence de l'humanité. Outre qu'ils épuisent les parties, ils risquent en effet de s'étendre en échappant à tout contrôle et, partant, d'entraîner le monde vers la catastrophe. Chacun sait que les causes en sont diverses. On se gardera donc d'en chercher les origines dans un antagonisme Est-Ouest et de rétrécir ainsi les possibilités de règlement.

A cette quarante-deuxième session, l'Assemblée générale se devrait, selon moi, de promouvoir tous les efforts visant à régler les conflits internationaux par la négociation et le dialogue, la recherche de solutions communes et l'adoption de décisions déterminantes. Les Chapitres VI et VII de la Charte nous offrent une vaste gamme de possibilités d'action. Certaines de celles-ci demeurent hors de portée, ce qui ne signifie pas, cependant, qu'elles soient dénuées d'efficacité.

L'humanité est de plus en plus consciente des dangers qu'engendrent les foyers de conflit. Les peuples durement éprouvés, que ce soit dans l'Asie du Sud-Est, en Afrique australe, au Moyen-Orient ou en Amérique centrale, redoublent d'efforts en vue de les éliminer. Il existe, s'agissant de toutes ces situations conflictuelles, des propositions réalistes qui tiennent dûment compte des intérêts des parties et dont la mise en oeuvre éliminerait tout danger. Je pense surtout aux négociations concernant la situation dans la région de l'Afghanistan, ou aux récentes propositions relatives à une conférence sur la paix au Moyen-Orient, qui ne serait pas un tribunal chargé de juger un Etat ou un peuple. Je pense aussi au plan régional de paix pour l'Amérique centrale et au processus de Contadora, ou aux efforts renouvelés en vue d'aboutir à un accord sur la question de Chypre. Autre initiative d'une importance extraordinaire : les mesures prises tout récemment, avec la participation active du Conseil de sécurité, en vue de mettre fin au conflit tragique et catastrophique qui fait rage entre l'Iraq et l'Iran.

Nous ne pouvons en aucun cas souhaiter que notre organisation joue le rôle d'un mur des lamentations. J'ai le sentiment que l'ONU peut entreprendre des activités prévues dans la Charte, et qu'elle doit le faire.

Les questions liées au développement social et économique des peuples et à la restructuration des relations économiques internationales ainsi que la question de la dette extérieure figurent parmi les problèmes les plus complexes, à l'échelle mondiale, qui se posent à l'humanité, tout comme à l'Organisation des Nations Unies. Je souscris à cet égard à l'opinion exprimée par mon prédécesseur,

Le Président

au début de la quarante et unième session, lorsqu'il a déclaré : "Les espérances les plus hautes de l'humanité sont axées, pour une large part, sur le progrès économique et social, qui doit rester l'un des objectifs fondamentaux du système des Nations Unies".

Au début de la session d'été du Conseil économique et social, cette année, à Genève, le Secrétaire général de l'ONU a dressé un tableau critique et réaliste de la situation économique mondiale. En même temps, il ajoutait à juste titre : "La communauté internationale doit se sensibiliser davantage aux problèmes de plus en plus complexes du moment, mais il est tout aussi important qu'elle soit mieux préparée à faire face aux défis qu'elle devra relever au cours des décennies à venir". La solution des problèmes aigus et complexes auxquels se heurtent les pays en développement et la victoire sur le sous-développement nous concernent tous. Les moyens de résoudre ces problèmes sont énoncés dans les décisions de l'Organisation des Nations Unies. La recherche d'une solution globale et juste au problème de la dette extérieure doit sans aucun doute bénéficier d'une priorité élevée. Elle doit tenir dûment compte des intérêts des pays en développement ainsi que des impératifs d'un développement stable de l'économie mondiale. Diverses tentatives de réorganisation des relations monétaires et financières internationales, gravement perturbées, sont en cours. Je voudrais toutefois déclarer qu'il est tout aussi important d'arriver à un accord sur une base juste et démocratique, pour servir les intérêts de tous. Les incidences qu'ont pour les pays en développement l'hémorragie de leurs ressources et l'inégalité des termes de l'échange, y compris au niveau des taux de change, sont bien connues. La nécessité pour ces pays d'agir en commun pour surmonter le sous-développement et pour renforcer leur indépendance économique revêt une importance toujours plus grande, comme il ressort de plusieurs conférences qui ont eu lieu sur la coopération Sud-Sud. De même, la responsabilité qu'ont tous les Etats de participer activement à l'élimination des structures dépassées et à l'élaboration de relations économiques équitables et mutuellement avantageuses sur l'ensemble de la planète, reste entière.

Ce fait et aussi l'interdépendance croissante des économies nationales et de processus scientiques et techniques révolutionnaires appellent des relations économiques internationales stables qui soient à l'abri des incertitudes. Les

Le Président

problèmes mondiaux requièrent des solutions mondiales. Dans ce monde interdépendant, des politiques fondées sur le droit du plus fort, sur le monopole des solutions ou sur l'isolationnisme ne conduisent pas seulement à une impasse : elles mènent au désastre. Les problèmes internationaux auxquels nous devons faire face ne font pas défaut, certes, et de nouveaux se font jour.

Le Président

Ainsi, la lutte contre le terrorisme international est devenue une source de préoccupation générale. Il en va de même de la lutte contre les dangers liés aux stupéfiants et de la lutte contre le SIDA, maladie dont les incidences ne peuvent encore être prévues clairement. Les efforts de coopération internationale sur ces problèmes, qui ont été entrepris au sein du système des Nations Unies, devraient continuer à bénéficier de la plus grande attention et à être encouragés.

Les perturbations constatées au niveau de l'interaction entre la nature et la société, perturbations dont les causes sont nombreuses, figurent parmi les facteurs qui nous rappellent qu'il existe des limites à ce que notre planète peut absorber. Le rapport du PNUE sur les perspectives de l'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà, ainsi que le rapport Brundlandt - "Notre avenir à tous" - mettent en lumière ces problèmes auxquels nous devons, sans relâche, consacrer notre attention.

L'une des principales questions qu'examinera de nouveau l'Assemblée générale à sa présente session sera la situation en Afrique australe; celle-ci continue, en effet, à constituer une source de graves menaces contre la paix et la sécurité internationales. La solidarité du monde entier avec la population de l'Afrique du Sud qui lutte contre l'apartheid et la discrimination raciale amènera, j'en suis sûr, des changements politiques. Une Namibie indépendante et non alignée, conformément aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale, deviendrait certainement un facteur de stabilité en Afrique australe.

Les traditions de notre organisation en ce qui concerne la mise en oeuvre des droits de l'homme - politiques et économiques, sociaux et culturels - sont bien connues. Elles sont inscrites dans les annales de l'histoire. L'Organisation des Nations Unies peut être fière de ce qu'elle a fait touchant la codification du droit international dans ce domaine. Les efforts déployés par notre organisation pour atténuer et résoudre les problèmes humanitaires qui se posent dans le monde d'aujourd'hui sont reconnus dans le monde entier. Nous devons veiller à ce que l'attention du public, à l'échelle internationale, reste axée sur les situations où se produisent des violations systématiques des droits de l'homme.

Tous ces problèmes qui se posent à l'échelle planétaire - problèmes d'aujourd'hui et problèmes de demain - ne peuvent être résolus que lorsque les Etats Membres, à l'Organisation et à l'extérieur de celle-ci, pratiquent une coopération étroite dans un esprit de confiance et renoncent aux clichés et préjugés du passé, et lorsqu'une nouvelle façon de penser gagne du terrain.

Le Président

Trois éléments sont plus que jamais nécessaires, à mon sens, pour atteindre cet objectif : dialogue, échange de vues ouvert et compréhension mutuelle. Selon moi, nous ne sommes pas aux prises avec une crise du multilatéralisme, mais les problèmes se posent au niveau des tâches confiées aux organisations multilatérales et la solution de ces problèmes serait bénéfique pour tous. Dans cette entreprise, nous devons nous rencontrer à mi-chemin, et c'est le sens des responsabilités et le réalisme qui doivent nous inspirer. Je n'éprouve aucun doute à cet égard : l'Organisation des Nations Unies nous offre un instrument et c'est à nous de l'utiliser pleinement. La Charte est un document viable. L'ONU est une organisation viable. En témoignent à l'évidence les réactions suscitées dans le monde entier par la session marquant le quarantième anniversaire de notre organisation, ainsi que les multiples activités menées à bien en 1986, Année internationale de la paix. Les efforts croissants entrepris par un grand nombre d'organisations non gouvernementales pour promouvoir la cause de l'Organisation des Nations Unies ne font que confirmer ce point de vue. N'oublions jamais que la conclusion à laquelle étaient parvenus les fondateurs de notre organisation après l'horrible expérience de la seconde guerre mondiale, à savoir que la paix mondiale ne pouvait plus être garantie par la confrontation, mais ne pouvait l'être que par la coopération, revêtait une importance historique. De nos jours, à l'ère nucléaire, cette conclusion n'a rien perdu de sa validité : son importance n'a, en fait, cessé de croître.

L'expérience acquise par notre organisation est vaste et elle est à la fois positive et négative. La diversité des intérêts des Etats s'y reflète. Nul ne peut ni ne doit l'ignorer. Comme vous le savez, ce qui est important, et difficile, c'est d'assurer l'équilibre entre les intérêts divers de tous les Etats, qu'ils soient grands, moyens ou petits, et d'arriver à un consensus. Telle doit être notre contribution à la stabilité dans les relations internationales, stabilité dont le monde a tant besoin et qui est l'objectif de nos efforts.

En m'acquittant des responsabilités que vous m'avez confiées, je veillerai tout particulièrement à maintenir les traditions dont la valeur est éprouvée, à être réceptif aux idées nouvelles et à exercer les fonctions de président en m'inspirant en toutes circonstances de la sagesse collective. Je compte solliciter dans tous les cas les conseils et l'assistance des vice-présidents, des présidents des Commissions et des délégations.

Le Président

Les dimensions des tâches qui nous attendent appellent un nouveau réexamen des méthodes et procédures que nous avons appliquées jusqu'à présent aux fins de l'exécution des travaux de notre organisation. Il n'y a pas de désagrément sur ce point. Le rapport du Groupe des Dix-Huit, les recommandations précieuses formulées par les anciens présidents de l'Assemblée générale et, aussi, la résolution 41/213 nous indiquent la voie. On a déjà beaucoup fait, mais il reste encore beaucoup à faire pour renforcer l'efficacité de notre organisation.

Le Conseil de sécurité a travaillé intensément, en particulier ces derniers mois. Il a sans aucun doute à sa disposition des moyens de promouvoir l'efficacité des travaux de notre organisation. Pourquoi s'opposerait-on à ce que le Conseil de sécurité examine périodiquement et à un niveau élevé des questions essentielles liées au maintien de la paix et à l'adoption de décisions appropriées? Pourquoi s'opposerait-on à ce que l'on exploite plus efficacement la possibilité d'adopter des mesures préventives pour éviter des conflits, comme le prévoit la Charte?

Le Président

Ce sont là, à mon sens, des mesures souhaitables et urgentes. C'est à nous qu'incombe la responsabilité de renforcer le rôle et l'efficacité de l'Assemblée générale, c'est-à-dire de concentrer notre attention sur les décisions importantes, d'adopter une approche orientée vers l'action et de reléguer les intérêts particuliers au dernier rang. J'estime qu'en cette période, les possibilités objectives d'atteindre les buts fixés se précisent, de même que celles d'accroître le pouvoir politique de ce que déclare l'Assemblée générale. Je demande instamment à l'Assemblée d'explorer à fond, aussi bien en séance plénière que dans ses grandes commissions, toutes les possibilités d'entente qui pourraient, par exemple, trouver aussi leur expression dans un consensus, je veux dire un consensus ayant force obligatoire. Si nous agissons dans ce sens, notre peine ne sera pas perdue.

(L'orateur poursuit en anglais)

Puisse la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale qui s'ouvre aujourd'hui apporter une contribution totale à la réalisation du rêve de l'humanité : vivre une vie pacifique et créative, vivre à une époque où tous les peuples peuvent progresser comme ils le veulent et connaître le bonheur et la prospérité!

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Comme cela a été annoncé dans le Journal, immédiatement après la présente séance plénière, les grandes commissions se réuniront pour élire leur président. Ensuite se tiendra la 2e séance plénière pour l'élection des vice-présidents de l'Assemblée générale.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 10.